

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf octobre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme Ophélie PERARDEL, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST, Mr ROBIN Eric.

Absents excusés : Mr APPERT Guy, Mme SONGY Catherine.

Mme Catherine SONGY a donné pouvoir à Mme Ophélie PERARDEL.

Mr Guy APPERT a donné pouvoir à Mr Benoît JACQUINET.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA est désignée pour remplir cette fonction.

---

### RAPPORT D'ACTIVITES 2017 :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'envoi sur leur boîte courriel du rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglo de Châlons. Chacun pourra ainsi le lire et émettre son avis pour la prochaine réunion du 23 novembre 2018.

### INFORMATION DES NOUVELLES REGLES DES MARCHES PUBLICS :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les marchés publics, dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 € HT, la réglementation impose que la mise à disposition des dossiers de consultation ainsi que la remise des offres soient obligatoirement et uniquement effectués par voie dématérialisée sur le profil acheteur dédié des collectivités.

La remise par voie papier des offres n'est donc plus autorisée sous peine d'irrégularité.

La réglementation impose donc de nouvelles obligations pouvant s'avérer contraignantes, tant pour les entreprises que pour les adjudicateurs.

Il est impératif de nous conformer afin de garantir la régularité de nos procédures de consultation.

Mme Josiane Raobelinaharizoa indique qu'il serait opportun de consulter le Département qui dispose d'une plateforme, XDEMAT, qui est à un tarif très intéressant.

### INFORMATION OPEN-DATA

Mr le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil des maires de la communauté d'agglo il a été présenté l'OPEN-DATA, ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Le gouvernement demande à chaque acteur public de veiller à la disponibilité d'un catalogue numérique contenant les descriptions des jeux de données afin de les promouvoir.

Un site technique est ouvert par la communauté d'agglo de Châlons.

Les données prioritaires rendues accessibles sur le site sont :

Les délibérations, les marchés publics, les subventions, les équipements publics, les prénoms, la base adresse locale, prochainement les mariages et décès.

Les données prioritaires de demain :

Les itinéraires vélos, menus cantine, point d'incendie, les arrêtés, les cimetières, comptes administratifs, défibrillateurs.

### Le REU (Répertoire Electoral Unique) :

2019 marquera l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU) et la disparition de la révision annuelle des listes électorales.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le REU pourra être utilisé par le maire pour procéder aux inscriptions et radiations intervenues à partir de cette date.

La commission administrative de révision des listes disparaît le 10 janvier 2019.

A partir du 10 janvier 2019 : création d'une commission de contrôle comprenant 3 membres :

- Un conseiller municipal : Mr Benoît Jacquinet se propose d'être délégué à ce titre,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Cette commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant le scrutin. Elle a pour mission d'examiner les recours administratifs, les inscriptions et radiations effectuées par le Maire.

Les Elections Européennes qui auront lieu le 26 mai 2019 seront les premières élections se déroulant avec des listes électorales issues du répertoire électoral unique. Une refonte de la liste électorale et de nouvelles cartes seront éditées pour chaque électeur.

### **ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 01 octobre dernier pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour 2018.

Dans ce cadre, elle a :

- ✓ évalué les charges liées au transfert de compétence scolaire pour les groupements du territoire de l'ex CCRM et calculé les attributions de compensation correspondantes,
- ✓ validé la fiscalité à reverser sous forme d'attributions de compensation dans le cadre des IFRER éolienne,
- ✓ validé les attributions de compensation définitives de 2018.

En ce qui concerne Matougues, le montant des attributions de compensation définitives 2018 est arrêté au montant de 988 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'approuver le rapport de la CLECT 2018, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2018 pour **MATOUQUES** à la somme de **988 €**.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE ET DU CARREFOUR RUE DU PONT DE MARNE :**

Mr Bruno Adnet informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la Grande Rue. Côté Champs Chevaliers, il ne reste plus que les enrobés à réaliser.

Pour le carrefour rue du pont de Marne et Grande Rue le conseil municipal, décide de par 10 voix pour et 3 voix contre de :

- **Sécuriser** le carrefour de la Grande Rue et de la rue du Pont de Marne en mettant en place l'emplacement réservé n° 9 ce qui consiste à élargir le pan coupé côté droit de la rue du Pont de Marne en venant de Juvigny,
- **abattre** le mur de clôture de M et Mme Joseph-Martinot, riverains, afin de donner plus de visibilité à ce carrefour dangereux et permettre aux engins agricoles de circuler plus facilement,
- **demander** le passage d'un géomètre afin d'effectuer un relevé topographique avec mise en place de repères et fourniture d'un plan,
- **prendre en charge la reconstruction** du mur de M et Mme Joseph-Martinot, selon le relevé du géomètre, pour un montant de travaux à hauteur de **16 418.60 € TTC**.
- **donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

### **POINT SUR LE CENTRE AERE :**

Mme Marie-Pierre Raux indique que 19 enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs d'Octobre qui ouvrira du 22 au 26 octobre 2018.

Au niveau de l'encadrement, une directrice, une animatrice et un agent technique ont été embauchées en CDD saisonnier.

1 sortie cinéma est prévue le 26 octobre avec déjeuner à Mc Do.

Les prochains accueils sont prévus : les 1ères semaines des petites vacances de Février, Avril et Octobre et 4 semaines en été.

Le contrat enfance jeunesse a été renouvelé jusqu'en 2021 auprès de la CAF ce qui permettra à la commune de percevoir des prestations comme par le passé avec Familles Rurales.

### **POINT SUR LA MINI-CRECHE :**

Mme Marie-Pierre Raux informe le conseil municipal de la rencontre qui a eu lieu avec la Directrice de la crèche de Juvigny. Il s'agit d'une crèche privée, c'est la Directrice elle-même qui a acheté le terrain à la commune de Juvigny (100 € du mètre carré) et a construit la crèche. Le bâtiment fait une surface de 160 m<sup>2</sup> sur un terrain de 600 m<sup>2</sup>.

A l'avenir, si la commune de Matougues veut réaliser un projet de mini-crèche il faudra que le conseil réfléchisse soit à louer les locaux soit à vendre un terrain à des privés.

Deux personnes étaient déjà venues en mairie pour se présenter et faire part de leur projet de crèche :

Mme Anne Robert de Châlons et la belle-fille de M et Mme Mérat de Matougues.

Les enfants accueillis dans les mini-crèches sont âgés de 0 à 3 ans et plus jusque 6 ans. 10 enfants maximum peuvent être accueillis.

Mme Josiane Raobelinahariza précise que nous pouvons nous renseigner également auprès du RAM (Relais Assistante Maternelle de Châlons) pour savoir si d'autres personnes veulent porter 1 projet comme celui-là et les identifier.

### **SUBVENTION FAMILLES RURALES :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales dispose d'un stock de fournitures et matériel d'art créatif qui était destiné aux ateliers réalisés pendant les Accueils de Loisirs. Mr le Maire propose que ces fournitures et matériel soit repris par la commune pour servir au centre de loisirs qu'elle organise pour les petites vacances et les vacances d'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour reprendre ce stock et décide de verser une subvention de **200 €** à l'Association Familles Rurales correspondant à la valeur des fournitures et matériel.

Concernant la Gymnastique Enfants 5 enfants seulement sont inscrits il en faut 12 pour que cette activité soit en équilibre il manque 720 €. Le conseil municipal donne un avis défavorable au versement des 720 € pour cette activité.

#### **SYSTEME D'ALARME AU CHATEAU D'EAU :**

Mr Thierry Gauthier-Gensoul présente le devis de la société Access Alarm contacté par Mr Benoît Jacquinet pour l'installation d'un système d'alarme au château d'eau. Le montant de ce devis s'élève à 1578 € HT.

Le conseil municipal préconise de contacter une autre société pour pouvoir faire un comparatif, Mme Marie-Pierre Raux contactera Mr Perez, électricien.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2018 :

#### **CREDITS A OUVRIR :**

##### **Dépenses Investissement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
20	204172	63	Fonds de concours travaux EP Grande Rue - SIEM	25 000.00

#### **CREDITS A REDUIRE :**

##### **Dépenses Investissement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	2111	19	Réserves foncières	- 25 000.00

#### **CREDITS A OUVRIR :**

##### **Dépenses Fonctionnement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
014	739223		Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	300.00

#### **CREDITS A REDUIRE :**

##### **Dépenses Fonctionnement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-300.00

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mr le Maire signale que le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) va prendre en charge les LEDS défectueuses sur les poteaux d'éclairage public de la Route Nationale (1<sup>ère</sup> tranche).

Mr Thierry Gauthier-Gensoul fait remarquer qu'il manque un poteau d'éclairage sur la Route Nationale devant l'entreprise Raux au passage piéton. En effet, les jeunes qui prennent le bus, empreintent ce passage et on ne les distingue pas lorsqu'il fait nuit, c'est très dangereux. Ce point sera soulevé lors la prochaine réunion de chantier avec Mr Damien Arrouart, maître d'œuvre.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h50.**

Le Maire,  
Pierre-Marie GILLE

